



Chandler  
225 Thorne Avenue  
Saint John, NB, E2L 4L9  
Canada  
(506) 658-8000

**PRODUIT: ASSOUPLISEUR DE TISSUS EXTRA CONCENTRÉ**
**SECTION 01: IDENTIFICATION**

Identificateur du fournisseur ..... Chandler  
225 Thorne Avenue  
Saint John  
New Brunswick  
Canada  
E2L 4L9

Identificateur de produit..... ASSOUPLISEUR DE TISSUS EXTRA CONCENTRÉ

Numéro d'urgence..... 24 heures de CANUTEC (613-996-6666).

Usage du produit..... assouplisseur de tissus.

Restrictions d'utilisations..... Pour usage industriel, institutionnel et établissement alimentaire seulement.

**SECTION 02: IDENTIFICATION DES DANGERS**

Conformément à la Réglementation sur les Produits Dangereux (SOR/2015-17)

Classification des risques..... Irritation oculaire — catégorie 2B. Danger pour le milieu aquatique - danger à court terme (aigu) catégorie 3.

Mentions d'avertissement..... ATTENTION.

Mentions de danger..... H320 Provoque une irritation des yeux. H402 Nocif pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence..... P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée .

Autres dangers..... Aucun.

Informations supplémentaires ..... Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles, de la nourriture et de la boisson. La matière peut être glissante quand elle est humide.

**SECTION 03: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

| DÉNOMINATION CHIMIQUE ET LES SYNONYMES                                               | # CAS      | % POIDS |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Méthylsulfate de dérivés méthylés de suif et de diéthylènetriamine, polyéthoxylés    | 68410-69-5 | 1-5     |
| Acide citrique anhydre                                                               | 72-92-9    | 0.1-1   |
| <La concentration exacte de la composition a été retenue comme un secret industriel> |            |         |

**SECTION 04: PREMIERS SOINS**

Voies d'exposition

Par inhalation..... Aucun traitement particulier n'est nécessaire dans la mesure où ce produit n'est pas dangereux par inhalation.

Ingestion..... Se rincer la bouche et boire de l'eau abondamment. Ne pas faire vomir. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.

Cutanée..... Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Oculaire..... Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés ..... Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11.

**SECTION 05: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

Agents extincteurs ..... Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Produits de combustion dangereux..... Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre.

Équipements de protection spéciaux et .. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque

**PRODUIT: ASSOUPPLISSEUR DE TISSUS EXTRA CONCENTRÉ****SECTION 05: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

|                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Équipements de protection spéciaux et ..<br>précautions spéciales | personnel ou en l'absence de formation adéquate . Les pompiers doivent être équipés d'un masque à oxygène autonome et d'un matériel anti-feu. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Utiliser un jet d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie. Les conteneurs peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés. |
| Sensibilité aux décharges statiques.....                          | Le produit n'est probablement pas sensible aux décharges statiques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Sensibilité aux impacts mécaniques.....                           | Le produit n'est probablement pas sensible aux impacts mécaniques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Autres Informations.....                                          | Non disponible .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

**SECTION 06: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

|                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence | Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Empêcher le déversement dans des cours d'eau ou des égouts. Ne PAS rejeter dans les égouts.                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Précautions environnementales.....                                        | Empêchez le matériel renversé d'entrer dans la terre, l'eau et/ou l'air en employant des méthodes appropriées de retenue.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Méthodes et matériaux pour le .....<br>confinement et le nettoyage        | Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Absorber le produit déversé avec un matériau inerte (p. ex. : du sable sec ou de la terre sèche) et placer dans un contenant à déchets chimiques. Recyclez, si possible. Nettoyer la zone touchée avec beaucoup d'eau. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. |

**SECTION 07: MANUTENTION ET STOCKAGE**

|                                                      |                                                                                                                                                         |
|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Précautions de manipulation.....                     | Éviter le contact avec la peau et les yeux.                                                                                                             |
| Conditions de sûreté en matière de .....<br>stockage | Garder hors de portée des enfants. Garder les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. |
| Matières à éviter.....                               | Conserver à l'écart des acides forts. Conserver à l'écart des bases fortes. Conserver à l'écart des agents oxydants.                                    |

**SECTION 08: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

| INGRÉDIENTS                                                                                 | TWA                                                                                                     | ACGIH TLV<br>STEL | PEL            | OSHA PEL<br>STEL | REL            | NIOSH          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------|------------------|----------------|----------------|
| Méthylsulfate de dérivés<br>méthylés de suif et de<br>diéthylènetriamine, polyét<br>hoxylés | non disponible                                                                                          | non disponible    | non disponible | non disponible   | non disponible | non disponible |
| Acide citrique anhydre                                                                      | non disponible                                                                                          | non disponible    | non disponible | non disponible   | non disponible | non disponible |
| Contrôles d'ingénierie appropriés.....                                                      | Aucune indication particulière pour la ventilation. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. |                   |                |                  |                |                |
| Mesures de protection individuelle                                                          |                                                                                                         |                   |                |                  |                |                |
| Yeux/type.....                                                                              | Lunettes de sécurité avec protections latérales.                                                        |                   |                |                  |                |                |
| Gants/type.....                                                                             | Non requis si le produit est utilisé dans des conditions normales.                                      |                   |                |                  |                |                |
| Respiratoire/type.....                                                                      | Aucun nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.                                            |                   |                |                  |                |                |
| Mesures d'hygiène.....                                                                      | À la fin du travail, se laver les mains avant de manger, boire, fumer ou utiliser les toilettes.        |                   |                |                  |                |                |

**SECTION 09: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

|                                               |                  |
|-----------------------------------------------|------------------|
| Apparence.....                                | liquide.         |
| Coleur.....                                   | bleu. opaque.    |
| Odeur.....                                    | caractéristique. |
| Seuil olfactif.....                           | non disponible.  |
| pH.....                                       | 3-3.5.           |
| Point de fusion ( °C).....                    | sans objet.      |
| Point de congélation (°C).....                | 0.               |
| Début d'ébullition ( °C).....                 | 100.             |
| Point d'éclair ( °C), méthode.....            | >94 CC.          |
| Taux d'évaporation.....                       | non disponible.  |
| Limite d'inflammabilité supérieure (% vol)    | non disponible.  |
| Limite inférieure d'inflammabilité (% vol) .. | non disponible.  |
| Tension de vapeur (mm Hg).....                | 17.5.            |
| Densité de vapeur (air = 1).....              | non disponible.  |
| Densité relative/Densité spécifique.....      | 1.01.            |
| Solubilité dans l'eau.....                    | soluble.         |
| Solubilité dans d'autres solvants.....        | non disponible.  |

**PRODUIT: ASSOUPPLISSEUR DE TISSUS EXTRA CONCENTRÉ****SECTION 09: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Coefficient de partage n-octanol/eau..... non disponible.  
 Température d'auto-inflammation (°C).....  
 Température de décomposition thermique..... non disponible.  
 Viscosité..... liquide fluide.

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité..... Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.  
 Stabilité chimique..... Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.  
 Risque de réactions dangereuses..... Donnée non disponible.  
 Conditions à éviter..... Contac avec les matières incompatibles.  
 Matériaux incompatibles..... Des acides et des bases. Oxydants forts.  
 Produits de décomposition dangereux..... Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

**SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

| INGRÉDIENTS                                                                       | LC50                                                                                                                                                                          | LD50                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Méthylsulfate de dérivés méthylés de suif et de diéthylènetriamine, polyéthoxylés | >20 mg/l (inhalation-rat, 4h)                                                                                                                                                 | >5,000 mg/kg (orale-rat); >2,000 mg/kg (cutanée - lapin) |
| Acide citrique anhydre                                                            | non disponible                                                                                                                                                                | 5,400 mg/kg (orale-rat); (cutanée - lapin)               |
| Voies d'exposition                                                                | Aucun dans des conditions d'utilisations normales.                                                                                                                            |                                                          |
| Par inhalation.....                                                               | L'ingestion de ce produit peut causer des nausées, des vomissements et la diarrhée.                                                                                           |                                                          |
| Orale.....                                                                        | Le contact avec la peau répété ou prolongé pourrait assécher la peau et causer de l'irritation.                                                                               |                                                          |
| Cutanée.....                                                                      | Les éclaboussures dans les yeux peuvent amener de l'irritation, des rougeurs et de la douleur.                                                                                |                                                          |
| Oculaire.....                                                                     |                                                                                                                                                                               |                                                          |
| Effets aigus                                                                      |                                                                                                                                                                               |                                                          |
| Toxicité aiguë par voie orale.....                                                | Estimation de la toxicité aiguë > 2,000 mg/kg. Méthode: méthode de calcul. Pratiquement pas toxique après une ingestion unique.                                               |                                                          |
| Toxicité aiguë par voie cutanée.....                                              | DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg. Méthode: méthode de calcul. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.                                                                |                                                          |
| Toxicité aiguë par inhalation.....                                                | Pratiquement pas toxique après inhalation unique. Estimation de la toxicité aiguë : > 20 mg/l. Durée d'exposition: 4 h. Méthode: méthode de calcul.                           |                                                          |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée.....                                         | Non irritant.                                                                                                                                                                 |                                                          |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                                      | Résultat: Irritation des yeux.                                                                                                                                                |                                                          |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée....                                       | Non sensibilisant.                                                                                                                                                            |                                                          |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique         | Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.                                           |                                                          |
| Danger par aspiration.....                                                        | Pas de danger par aspiration attendu.                                                                                                                                         |                                                          |
| Toxicité/effets chroniques                                                        |                                                                                                                                                                               |                                                          |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) expositions répétées      | Aucun effet important ou danger critique connu.                                                                                                                               |                                                          |
| Cancérogénicité.....                                                              | Il n'y a aucune substance cancérogène comme défini par IARC, NTP, OSHA, et/ou ACGIH.                                                                                          |                                                          |
| Toxicité pour la reproduction.....                                                | Aucun effet important ou danger critique connu.                                                                                                                               |                                                          |
| Mutagénicité sur les cellules germinales.                                         | Aucun effet important ou danger critique connu.                                                                                                                               |                                                          |
| Remarques.....                                                                    | Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.                                                                            |                                                          |
| Symptômes de l'exposition.....                                                    | Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11. A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu. |                                                          |

**SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

Écotoxicité..... Nocif pour la vie aquatique.  
 Persistance et dégradation..... L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique.  
 Potentiel de bioaccumulation..... Donnée non disponible.  
 Mobilité dans le sol..... Donnée non disponible.  
 Autres effets nocifs..... Donnée non disponible.

**PRODUIT: ASSOUPPLISSEUR DE TISSUS EXTRA CONCENTRÉ****SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

Méthodes d'élimination

Élimination du produit .....

Élimination des emballages.....

Éliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.

Jeter dans une installation agréée. Recommander l'écrasement, le perçage ou d'autres moyens pour empêcher toute utilisation non autorisée des conteneurs utilisés.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Classification TMD.....

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

**SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

Condition réglementaire selon le SIMDUT

Ce produit a été classé selon les critères du Règlement sur les produits dangereux et la fiche signalétique contient toute l'information prescrite par le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015). Le produit est soumis au contrôle SIMDUT 2015.

Canada LIS et LES.....

Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire de la Liste intérieure des substances (LIS).

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Avis de non-responsabilité.....

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

Préparé par : .....

CanChem Consultant

Date de préparation.....

2023-07-13